

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Mantes la Jolie  
Le : 29/03/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
29/03/2021

L'an 2021, le 26 Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni en salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/03/2021.

**Présents** : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DE BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, GARRIER Amandine, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

**A été nommée secrétaire** : France de BERTRAND

2021-III-06 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

L'instruction comptable M14 dispose que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation.

Les résultats au 31 décembre 2020 du compte administratif se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2020	Compte administratif 2020
Recettes	655.070,13 €	701.062,97 €
Dépenses	655.070,13 €	597.312,97 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>		<b>103.750,00 €</b>
Résultat antérieur reporté		20.470,13 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>		<b>124.220,13 €</b>

Section d'investissement	Budget 2020	Compte administratif 2020
Recettes	621.470,86 €	444.881,78 €
Dépenses	621.470,86 €	393.721,03 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>		51.160,75 €
Résultat antérieur reporté		-104.718,99 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>		<b>-53.558,24 €</b>

L'état dressé des restes à réaliser 2020 fait apparaître les montants suivants :

- 26.845,24 € en dépenses d'investissement
- 29.235,00 € en recettes d'investissement

Soit un solde créditeur de 2.389,76 €

Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2020,

Le Conseil Municipal,

**Constatant** que le compte administratif 2020 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 124.220,13 €
- Un déficit d'investissement de 53.558,24 €

**Constatant** que la capacité de financement des restes à réaliser s'élève à 2.389,76 €,

**Statuant** sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 qui doit apurer obligatoirement le déficit éventuel d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide :

- **D'affecter** à la ligne D001 du budget 2021, **53.558,24 €** constatant le déficit de la section d'investissement
- **D'affecter** à la ligne R1068 du budget 2021, **51.168,48 €** qui apure le déficit de la section d'investissement considérant la capacité de financement des restes à réaliser 2020 s'élevant à 2.389,76 €.
- **D'affecter** à la ligne R002 du budget 2021, un report de fonctionnement de **73.051,65 €**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29/03/2021

Le Maire

Patrice LE BAIL



*(Handwritten signature)*